

Communauté et singularité

Abdelhafid Hammouche ()*

Tous les espaces d'existence - de l'espace de la singularité et du privé à l'espace public, en passant par les espaces associatifs - connaissent une "restructuration en cours", reflet d'une interculturalité qui redéfinit les proximités et les distances.

Pour ne pas se « prendre » dans les connotions et les rejets que suscite le terme de « communauté » il est sans doute fécond de le mettre en relation avec son pendant, celui de « singularité ». L'un, en effet, ne va sans l'autre. Car définir la place de l'individu dans la société et notamment en accordant une considération sociale à ce qui lui est propre — sa singularité — et dont il demande d'une manière ou d'une autre la reconnaissance ou, en tout cas, la possible expression, revient du même coup à définir une forme de société et le « commun » qui relie ses membres. On peut penser de prime abord que la valorisation constante depuis le XIX^e siècle de « l'originalité » (celle qui est convoquée en termes de créativité par exemple) de l'individu et non pas de « l'origine » indique en creux toute la structure de notre société. Les « appartenances », en effet, ont mauvaise presse et se heurtent à notre conception politique où l'individu, s'il est défini autrement que par son « libre-arbitre », est supposé alors empêché par les appartenances en question de raisonner librement et/ou de se positionner dans l'espace politique sans être conditionné. Il se doit d'être détaché de toute entrave découlant de ses appartenances primaires (la famille, plus largement la parenté, voire la communauté, le quartier).

La question du commun et du singulier au fondement de l'espace politique

Cette question, présente depuis la Révolution, est constitutive de notre culture politique et agit comme un principe légitimant les tentatives d'effacement des « localismes », des « régionalismes » de toutes ces caractéristiques qui ne sont pas cataloguées « universelles » et susceptibles, pour les promoteurs d'une telle conception, de heurter « l'unité » nationale. Elle prend selon les con-

(*) Maître de Conférences à l'Université Lumière Lyon 2, Chercheur au CRESAL-CNRS.

jonctures une ampleur toute particulière s'agissant des migrants. Il est vrai que toute la relation à l'émigration-immigration se joue quasiment dans ce rapport passionnel à la « communauté», terme qui par ailleurs est revendiqué dès lors qu'il évoque une association résultant d'une libre adhésion et d'un processus délibéré. L'individu en tant que membre de cette association politique est donc considéré affranchi de ce qui peut l'entraver dans son libre arbitre et au profit de l'espace politique qu'est la «communauté nationale». C'est donc bien plus l'appartenance primaire, la question des origines, et la place qui leur est faite dans l'espace public politique qui posent apparemment problème, notamment ces dernières décennies. Le terme «issu», et les tensions qu'il suscite, illustre d'une certaine manière cette tension. L'expression «Issu de l'immigration» est devenue une sorte de stigmatisation et en même temps une euphémisation distinguant dans les discours une catégorie supposée ainsi homogène. Les «autres», ceux là qui sont «sans issu», sont également pensés comme identiques. Il y a là une «résistance» double, si l'on peut dire : une persistance de «visibilité» d'une part lorsque les enfants d'immigrés continuent à être perçus d'ailleurs par «l'origine», un refus de l'effacement du patrimoine culturel que constitue en même temps le rapport à ces «origines». Cette double résistance peut être comprise comme un paradoxe à vouloir en même temps l'effacement de la position de minorité et en même temps la reconnaissance d'une place autre, notamment sous l'angle de la culture. Il n'y a évidemment paradoxe qu'au vu de la structuration de l'espace public et sa persistance peut s'interpréter comme une tentative, notamment de la part des enfants d'immigrés et plus largement des acteurs de «l'interculturalité», de combiner la position d'individu «affranchi» avec une autre considération des cultures référencées à «l'ailleurs». Cette nouvelle combinaison, pour ces acteurs, devrait induire une reconsideration de la «distance» symbolique et sociale qui marque le plus souvent les cultures «autres» et les populations auxquelles elles sont rattachées.

Une reconsideration de l'origine

L'action publique s'offre comme un ensemble d'interventions où justement ces questions se trouvent de nouveau mises à l'ouvrage, parfois en contraction dans les faits avec les principes politi-

ques affichés. C'est ainsi que certaines actions dans la région Rhône-Alpes mettent en relief par exemple la «mémoire» des pères en particulier et en soulignent la nécessité dans la construction d'une perspective pour les jeunes. Ces actions illustrent des tentatives de trouver des approches nouvelles face à des publics définis par la difficulté relationnelle et posant aux adultes des problèmes d'autorité. Ces tentatives peuvent se lire comme un processus de «réalliance» entre adultes — les intervenants (travailleurs sociaux, bénévoles) et les parents — face aux «jeunes» visés par cette opération de mobilisation d'un «passé-mémoire» pour entrevoir un «avenir». Ce couplage entre intervenants et «adultes» dont il est question de valoriser la mémoire fait rupture avec les discours sur l'autonomie préconisée dans les années 70 lorsque les villes se développaient rapidement. C'est donc une redéfinition de la posture de l'intervenant qui ne saurait concevoir sa pratique seulement sous l'angle de l'affranchissement (par rapport à la famille, au quartier) et de l'opposition ou de l'ignorance d'adultes représentant les appartенноances primaires (les parents en particulier). Mais cette redéfinition ne se limite pas à la posture et à la seule personne de l'intervenant. Elle revient de fait à remettre également en question le «modèle» d'intégration à la «française» dont les principes et encore plus les modalités de mise en œuvre restent bien souvent flous. Dans ce modèle, schématiquement, la personne autonomisée est mise en valeur : c'est l'individu, dans cette conception, qui est la référence et il se doit, en quelque sorte, d'être affranchi de son groupe et/ou de ses appartенноances pour être *pensé* «intégré». Or, là justement, ces actions montrent que les processus d'intégration se fondent et prennent appui sur ces groupes et ces appartенноances primaires. Par ces actions caractéristiques des tentatives telles qu'on peut les voir dans les quartiers, ce sont des ajustements pragmatiques grâce auxquels les uns et les autres agissent afin que se forge concrètement (et non pas seulement par principe) un accès à la citoyenneté et à l'espace public (entendu au sens d'un espace de débats) pour participer réellement à la vie de la cité. Il nous semble judicieux de ne pas limiter l'analyse de ces actions à ce qui en apparaît publiquement. Les actions impliquant les migrants hommes en tant que pères, celles concernant les femmes en tant que mères, les uns et les autres dans leurs rapports avec les jeunes,

L'argument de l'égalité (*)

Will Kymlicka

"De nombreux partisans de l'attribution de droits spécifiques aux minorités ethniques ou nationales font valoir que de tels droits sont nécessaires si l'on veut que tous les citoyens soient traités sur un pied d'égalité. Dans cette perspective, « la reconnaissance des différences est l'essence même de la vraie égalité » et les droits spécifiques aux groupes sont nécessaires pour que soient respectées nos différences. Je pense que, dans une certaine mesure, cet argument est recevable.

Les promoteurs de la « neutralité bienveillante» répondront sans doute que les droits individuels permettent déjà une reconnaissance des différences et que l'égalité véritable exige une égalité des droits pour tous les individus, indépendamment de leur race ou de leur appartenance ethnique. [...] Cette idée selon laquelle l'égalité exclut les droits spécifiques aux groupes est relativement récente parmi les libéraux. Elle provient en partie d'une généralisation (excessive) des acquis du mouvement américain de déségrégation raciale. Au premier abord, elle n'est pas dépourvue de valeur. Dans de nombreux cas, en effet, les revendications émanant d'un groupe ne sont qu'une tentative de domination et d'oppression de ce groupe sur un autre.

Certains droits des minorités ne créent toutefois pas d'inégalités mais les éliminent. Sur le « marché de la culture», certains groupes sont injustement défavorisés. Dans leur cas, la reconnaissance et le soutien politiques corrigent ce désavantage. [...] La viabilité de leur culture sociétale peut être mise à mal à cause de décisions économiques et politiques prises par la majorité. Les minorités n'ont ni le pouvoir de négociation, ni le poids électoral qui leur permettraient de s'imposer lorsque sont débattues des questions relatives aux ressources et aux politiques essentielles à la survie de leur culture. Les membres des cultures majoritaires n'ont pas ce problème. Étant donné l'importance de l'appartenance culturelle, c'est là une inégalité réelle qui, à moins qu'on y remédie, peut déboucher sur de très profondes injustices. »

(*) Extrait de « *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités* », Editions La Découverte, 2001, pp. 159-160.

doivent être situés, il est vrai, dans le contexte d'aujourd'hui mais en tenant également compte de l'histoire migratoire. Cette histoire, en s'en tenant au dernier demi-siècle et à l'immigration maghré-

bine, est faite de temps où les migrants sont peu visibles et d'épisodes où ils sont, au contraire, sous les feux de l'actualité. Mais l'histoire dont il nous semble devoir tenir compte, c'est bien plus celle des changements culturels (depuis l'installation en France et repérables au sein de la famille par le biais des mariages, des rapports hommes-femmes etc.), ceux-ci qui font que les femmes «sortent» et que les hommes «s'exposent» ces dernières années, contrairement aux années 60-70. Ces actions sont aussi à saisir en considérant les processus d'acculturation. C'est sous cet angle que les associations de femmes évoquées plus loin illustrent bien les processus par lesquels les femmes viennent à modifier leur position.

Donc ce repositionnement des uns implique un mouvement des autres, et rendre publique cette question de la mémoire (puis à sa suite celle de la paternité mais aussi celle de la maternité) revient à définir autrement le rapport aux «origines» et à l'immigration car la plupart des mères ou des pères ciblés par ces actions sont des migrants. L'origine des migrants n'est donc plus en réserve dans l'espace local comme dans l'espace national où ce genre d'action est valorisé. Mais ce ne sont pas là que des questions «d'identité» ; car traiter de la sorte de la «paternité» revient à organiser autrement le clivage espace public — espace privé. Ces questions supposées relever du «privé» il n'y a pas si longtemps (jusque dans les années 1970), celle des rôles parentaux mais aussi le rapport aux «origines» comme on vient de les

évoquer, ne sont plus exclues de l'espace public. Il ne s'agit donc pas d'un «simple» redécoupage, mais bien d'une restructuration en cours, reflet d'une «interculturalité» qui engendre une redéfi-

nition des « proximités » et des « distances » culturelles avec l'ailleurs et donc aussi des façons d'être d'ici. C'est une « ouverture » pour toutes sortes de questionnement (sur la place du religieux, des « signes » de reconnaissance) et donc toute la fondation de l'espace politique qui se trouve de nouveau à l'ouvrage. Celle-ci est d'autant plus éprouvée par la constance du « problème des jeunes » et des difficultés réelles ou supposées des « quartiers » que l'on tente de résoudre par les « associations ».

Espace associatif et altérité «interne»

Dans les quartiers dits sensibles, les associations le plus souvent sont valorisées au titre des activités qu'elles parviennent à promouvoir. Mais parfois certaines de ces associations, notamment celles de jeunes ou de femmes agissant dans les domaines des loisirs et/ou de l'insertion suscitent un discours ambivalent. Certains se félicitent de leur existence en évoquant leur contribution à la vie sociale quand d'autres s'inquiètent de ce qui à leurs yeux peut provoquer un «enfermement». On peut penser que le fait même de s'associer engendre ces interrogations lorsqu'il s'agit de migrants ou de leurs enfants. Le fait de s'assembler entre «semblables» apparaît dans les discours comme problématique, notamment lorsque cette fondation est interprétée en termes de «repli» communautaire en ignorant en partie ce qui se passe au sein de l'association. Il est vrai que s'associer équivaut à une mise en commun et à une visibilité sociale ; autrement dit à prendre position dans l'espace public tout en demandant une reconnaissance. Mais plutôt que de conclure à un repli, ce qui suppose qu'il y eut auparavant une avancée, il serait, nous semble-t-il plus judicieux d'analyser l'association en considérant les conditions dans lesquelles naît l'idée de s'associer et la perspective dans laquelle s'inscrivent ses membres. Sans exclure évidemment divers usages stratégiques des associations, y compris à des fins partisanes, il est bon aussi de penser l'espace associatif comme un espace où les ressemblances sont mises à mal et quasi délibérément pour que s'affirment des dissemblances (une altérité interne à l'association). Les «semblables» d'apparence — les «jeunes», les «femmes», les «mères» — se réunissent d'une certaine manière pour se différencier au fil du temps associatif. Mais il serait plus juste de contextualiser le propos pour voir, par exemple, que les associations de primo-migrants

dans les années 60, par la perspective qu'elles se dégageaient et par le mode de relations avec le pays d'origine, visaient à contenir les contacts culturels ici et limitaient la différenciation entre les membres. Inversement et bien plus à partir des années 80 les associations de quartier mettent en présence des jeunes qui se distinguent progressivement entre eux et face aux autres jeunes, ceux là qui sont désignés comme à insérer. Il en va de même de ces associations de femmes où les liens entre proches permettent de connaître et/ou de concevoir une activité associative qui revient à un «débordement» de l'espace domestique pour participer à la vie publique de la cité ; un «débordement» graduel, prudent et agi de manière à préserver le capital symbolique de chacune et donc en ménageant le conjoint, la famille et le voisinage. Cette proximité de situation entre les membres autorise une connivence propice à l'expression des singularités. Certaines proximités rassurent un tant soit peu et facilitent des échanges qui, dans certains cas, génèrent des processus de distanciation. Ces échanges sont alors autant de ressources puisées dans l'espace associatif pour s'affranchir de certaines représentations, se positionner autrement par rapport à son environnement et accéder de la sorte à l'espace du débat public. L'engagement associatif par une telle dynamique peut devenir un prélude à l'exercice de la citoyenneté.

Les préambules de l'engagement

En effet, cette perspective met en relief l'intérêt d'un questionnement sur ce que l'on pourrait nommer les préambules de l'engagement dans l'espace public. La vie associative est saisie comme espace de recomposition des rôles à partir d'un jeu relationnel qui génère le fait associatif — au sein de l'association, à ses confins avec les acteurs intéressés à la vie associative — et constituant, dans une conjoncture marquée par les difficultés d'ordre socio-économique, une sociabilité «secondaire». La prise en compte des objectifs assignés à l'association, n'est considérée que comme support à l'affranchissement d'une condition et au dépassement d'une inscription territoriale. D'une certaine manière les objectifs affichés (l'aide aux autres migrants, aux «jeunes» etc.) sont des causes qui se révèlent comme autant d'opportunités pour prendre de l'assurance, acquérir des compétences sociales, et se construire de la sorte une «place» en

tant qu’individu un tant soit peu détaché des appartenances primaires. On voit de la sorte un engagement public qui, loin de se déconnecter de l’espace domestique, se construit pour le préserver, contribuant ainsi à une «privatisation» de l’espace public qui est ainsi devenu accessible — non pas d’emblée comme le laisse croire le principe républicain — mais selon un processus d’individuation. L’individu advient, si l’on peut dire, en se forgeant un espace de confrontation avec des semblables et des «proches» dans un cadre et au travers d’une sociabilité secondaire, pour mieux se détacher de ses appartenances primaires et s’affirmer singulièrement.

Dans ce processus se restructurent les relations de parenté, au sens propre comme au sens figuré. Les «proches» s’avèrent des personnes ressources ou au contraire, des pôles de tension. C’est tout le jeu des statuts — celui des femmes, celui des hommes, celui des jeunes — qui se trouve ébranlé. Il apparaît bien que la fonction d’interface que tenait l’homme-époux-père dans le quartier industriel ne peut plus être assumée par lui. De fait, il ne détient plus le monopole de l’accès à l’espace social du quartier, même dans les cas où il reste celui qui travaille. Inversement, la femme, y compris lorsqu’elle travaille, ne s’autorise pas toujours une présence visible dans le quartier. Au centre de ce réajustement, si l’on peut dire, les jeunes occupent le devant de la scène autant spatialement que sur le registre des problématiques — et deviennent en tant qu’objet d’investissement relationnel un des supports de restructuration de l’accès à l’espace public tant pour ce qui concerne les modalités pratiques qui contribuent à le privatiser que par l’acquisition de compétences en vue de promouvoir des argumentaires et une culture du «raisonnement critique» (et donc avec une autre considération de l’altérité et de l’espace public entendu comme espace de positionnements différenciés) ■

1. Cf. Hammouche A. et Micoud A. : « Les êtres selon l’industrie et les êtres selon la génération : les nouveaux cadres de l’action sociale dans une zone franche à St Etienne » in *Ce qui nous relie*, Micoud A. et Peroni M. (coord.), Ed de l’Aube, 2000, p.129-144.

2. Cf. Hammouche A., *Mariages et immigration. La famille algérienne en France*, Lyon, PUL, 1994.

3. On distingue, à la suite des travaux de R. Bastide, l’acculturation matérielle (les changements concernent la dimension «matérielle»), on «emprunte» un nouvel outil par exem-

ple aux «autres» sans changer la conception du travail) de l’acculturation formelle où ce sont les représentations, et plus seulement le «matériel», qui se modifient (le mariage n’est plus perçu de la même manière, par exemple, et le migrant se «détache» de la perception des «siens» pour s’imprégner de la vision du mariage «romantique»). On peut parler également, pour dire ces mêmes processus, de compositions et de recompositions culturelles — matérielles et formelles — ce qui aurait le mérite de souligner la dynamique de créativité toujours à l’œuvre dans un espace culturel alors que le terme d’acculturation suscite souvent auprès du public une incompréhension. Il est entendu dans ce cas comme un «effacement» ou un «manque» de «culture».